

**OBSERVATIONS** prononcées à la suite de la communication de Bernard Barraque  
(séance du lundi 20 février 2012)

**Pierre Delvolvé:** Vous avez commencé votre propos en indiquant qu'il n'existait pas de guerre de l'eau et vous l'avez terminé en parlant de conflits liés à l'eau, entre les États-Unis et le Mexique et entre les États-Unis et le Canada. Il me semble qu'il y a bien des guerres de l'eau, au niveau international et au niveau interne.

Dans l'ordre international, songeons au Rhin dans le passé: Rhin français ou deutscher Rhein ? Songeons aussi aux tensions actuelles à propos du Jourdain, entre Israël, Palestine, Syrie, Liban et Jordanie ; à propos du Nil entre Égypte et Soudan, entre autres.

Dans l'ordre interne, les conflits à propos des problèmes de distribution de l'eau entre riverains ont toujours existé. Ce n'est pas un hasard si le Code civil comporte des dispositions précises sur la captation de l'eau, sur son usage et sur sa restitution.

Ma deuxième remarque porte sur le statut de l'eau, au cœur de votre intervention. Vous avez parlé de bien public, de richesse collective, de domaine public, etc. Le législateur français qualifie les fleuves de dépendances du domaine public. Remarquons que ce sont les fleuves qui, en métropole, font partie du domaine public et non l'eau. En effet, si c'était l'eau qui faisait partie du domaine public, on ne pourrait pas la capter et on ne pourrait pas la vendre. Outre mer, les eaux fluviales, les eaux souterraines et les eaux stagnantes font partie du domaine public en vertu de dispositions qui remontent à l'Ancien Régime. Cela signifie-t-il qu'elles soient l'objet d'une propriété ? Domaine public et propriété publique sont-ils absolument indissociables ?

Toujours est-il que pendant longtemps, l'usage de l'eau a revêtu un caractère strictement privé, soit que l'on eût un puits dans sa propriété, soit que l'on utilisât celui du village. Mais désormais, les besoins en eau ont conduit à la prise en charge par les collectivités publiques du soin d'assurer la distribution de l'eau. Cela conduit au service public, qui peut être exploité soit par une entreprise publique, soit par une entreprise concessionnaire, choix d'organisation qui ne manque pas de soulever le problème du coût. L'eau, en tant que telle, n'a peut-être pas de coût, mais elle a une valeur. Sa distribution a un coût et ce que paye l'utilisateur, au travers de la redevance, c'est le service rendu à l'intéressé.

**Réponses:** Nous ne sommes pas en désaccord sur le fond. L'utilisation du mot guerre relève, à mes yeux, d'une simple dramatisation. Mais il est bien évident que l'eau a suscité et suscite encore bien des conflits. La différence entre le conflit et la guerre est que le premier terme laisse la porte ouverte à des négociations et à une entente, ce qui n'est pas le cas du second. L'Europe, depuis la deuxième guerre mondiale, a donné de magnifiques exemples d'accords mettant un terme à des conflits.

Concernant le statut de l'eau, comme je ne suis pas juriste, je simplifie bien sûr les droits. Je ne peux que renvoyer à la lecture des *Cours d'agriculture et d'hydraulique* de Benjamin Nadault de Buffon à l'École des Ponts et Chaussées. Il est fascinant de voir comment Nadault de Buffon, par anticipation, a émis l'idée que

l'eau est une chose que ni l'État ni les particuliers ne devraient s'approprier, mais dont il vaudrait mieux confier la répartition à des autorités locales.

\*  
\* \*

**Yvon Gattaz :** On le sait, les entrepreneurs sont caractérisés par leur « radinisme industriel », lequel consiste à rechercher toujours et partout le moyen de faire des économies, car, comme le disait Octave Gélienier dans ses traités de management, « le bénéfice d'une entreprise n'est jamais que l'économie faite sur les gâchis ». Or, nous autres entrepreneurs sommes émus depuis bien longtemps sur ce qui apparaît comme un gâchis de l'eau, particulièrement de l'eau de consommation courante. Nous avons un seul réseau de distribution d'eau, d'une eau réputée potable. Or nous n'utilisons que 5% de cette eau filtrée, traitée et donc chère, pour l'alimentation. En conséquence 95% de l'eau que nous utilisons pourraient être de l'eau de ruissellement, de l'eau de rivière non traitée. Il n'est en effet nul besoin d'avoir de l'eau potable pour les toilettes ou pour arroser les jardins. Mais peut-être l'installation de deux réseaux de distribution d'eau dans chaque maison serait-elle trop coûteuse.

**Réponse :** Vous avez raison, mais il se trouve qu'il y a deux réseaux d'eau à Paris, un réseau d'eau potable et un réseau d'eau non potable. L'histoire est la suivante : quand Haussmann est arrivé à la tête de la Préfecture de Paris, il existait un réseau dit « public » pour un service dit « public » qui était gratuit, qui alimentait les fontaines publiques, mais dont l'essentiel de l'usage servait à laver la ville. La problématique du XIX<sup>e</sup> siècle était en effet une problématique de propreté et seulement accessoirement une problématique d'accès à l'eau pour les particuliers. À côté de ce service public existaient quelques entreprises qui avaient commencé à proposer aux riches particuliers d'amener l'eau chez eux, à l'étage ou, au moins, dans la cour de l'immeuble. Tout cela se faisait sans robinets d'arrêt et sans compteurs d'eau si bien que l'eau coulait en permanence et sans compter. Le mérite d'Haussmann, de Belgrand et de leurs successeurs a été de reprendre tout cela en main et de confier à la Générale des eaux, comme étant une affaire privée ne relevant pas de la puissance publique, le soin de faire payer les usagers selon la consommation. Par contre, l'autorité publique se chargeait de produire toute l'eau, publique et privée.

C'est ainsi que, petit à petit, pour éviter les épidémies, la puissance publique est allé chercher de l'eau de plus en plus loin et a fait construire des aqueducs, comme les Romains, pour le service privé. Au cours du temps, le service privé est devenu un service public d'eau potable généralisé, alors que le service public qui existait au départ est devenu un réseau d'eau non potable, celle qui coule aujourd'hui encore dans les caniveaux. Ce double réseau, qui permet d'éviter une grande partie du gaspillage que vous dénoncez tient à des circonstances bien particulières. Aussi est-on loin de le trouver dans toutes les villes.

Vous évoquez le coût pour expliquer les raisons qui font que les maisons ne sont alimentées que par le seul réseau d'eau potable. Mais il est une autre raison, d'ordre technique, qui tient au risque bien connu d'interconnexion accidentelle entre les réseaux.

\*  
\* \*

**Jean-Robert Pitte :** Vous avez chiffré le dessalement de l'eau de mer à 50 centimes d'euro le mètre cube, mais ne croyez-vous pas que, dans les décennies à venir, les progrès de la science et de la technique permettront d'abaisser considérablement ce coût ?

À propos du changement climatique, vous déclarez que le réchauffement se manifestera par une aggravation et une fréquence accrue des phénomènes extrêmes. Est-ce une chose assurée ? C'est peut-être oublier un peu vite qu'il y a toujours eu des phénomènes extrêmes, mais que l'on en n'était naguère tout simplement peu ou pas informé.

**Réponse :** Sur ce dernier point, tout le monde peut avoir raison. Ce que vous dites est sans doute vrai. Si l'on voit les coûts assuranciers de catastrophes comme les inondations augmenter de façon considérable (même hors prise en compte des deux grands tsunamis de ces dernières années), cela tient au fait, d'une part, que les gens s'assurent de mieux en mieux et donc que la couverture des dégâts est plus coûteuse pour les compagnies d'assurance, et d'autre part, que de plus en plus de gens s'installent dans des zones à risque du point de vue des inondations.

Quoi qu'il en soit, dans la plupart des pays développés, les grandes villes ne vont pas attendre que les catastrophes aient eu lieu. On ne sait pas ce qui va arriver, mais si, dans notre effort de gestion de l'eau, nous pouvons faire en durabilité des progrès qui augmentent notre résilience à une hypothétique catastrophe et que le coût est raisonnable, il ne faut pas s'en abstenir.

Personnellement, j'ai l'impression que ces dernières années, en France, on a eu une série d'épisodes de sécheresse relativement inhabituelle. Mais il est vrai aussi que l'on n'en parlerait peut-être pas si l'on plantait moins de maïs et si l'on consommait donc moins d'eau.

\*  
\* \*

**Bertrand Saint-Sernin :** A-t-on une idée de la place que représentent les puits dans la consommation d'eau ?

Dans les sociétés traditionnelles, on recourt à des méthodes non scientifiques pour choisir les endroits où l'on peut creuser un puits. A-t-on jamais essayé de combiner, comme cela se fait pour la médecine, ces méthodes traditionnelles avec des méthodes scientifiques pour trouver de l'eau ?

Est-ce que l'eau, ainsi obtenue localement, par forage, est une eau saine ? Si elle ne l'est pas, existe-t-il des moyens locaux pour assainir l'eau ?

**Réponse :** On assiste actuellement en France à une frénésie de forages de puits, pour des raisons écologiques, mais sans doute aussi beaucoup pour avoir de l'eau gratuitement. Je ne dispose pas encore de chiffres pour la France, mais je sais qu'en Wallonie environ 7% des foyers ont un puits dans le jardin. En outre, la moitié des Wallons ont une citerne pour récupérer les eaux pluviales. Au total, puits et

citernes représenteraient 7% du volume d'eau consommé par l'ensemble de la Wallonie, et donc un manque à gagner de 7% pour les services publics.

Dans le tiers-monde, on a proportionnellement un nombre de puits très élevé, mais parce qu'il n'existe rien d'autre. L'eau est rarement saine, mais les gens qui l'utilisent prennent généralement soin de la faire bouillir avant de la consommer.

\*  
\* \*

**Jacques de Larosière :** Pour aider les populations africaines qui ont des difficultés pour accéder à l'eau, existe-t-il des moyens autres que le schéma classique de la Banque mondiale, qui consiste à créer de grands barrages et à irriguer ? Ne peut-on pas envisager une gestion locale par une utilisation plus rationnelle des puits ?

**Réponse :** Il y a un gradient de la richesse qui permet de faire ce que les Britanniques appellent le *up-scaling*, c'est-à-dire faire monter l'échelle territoriale de la gestion rationnelle de l'eau. Je citerai en exemple le *Barefoot College*, fondé au Rajasthan par l'Indien Sanjit Bunker Roy, gandhiste convaincu, qui accueille pour des stages de deux ou trois mois seulement des femmes illettrées à qui il apprend à faire fonctionner des pompes solaires pour récupérer de l'eau. Puis il les aide à installer des pompes dans leurs villages et à récupérer toute l'eau des toitures dans des citernes collectives qui seront gérées par l'ensemble du village. Bunker Roy est convaincu que la solution des problèmes de l'eau est uniquement locale, qu'elle se trouve dans l'auto-organisation, loin du pouvoir politique.

\*  
\* \*

**Georges-Henri Soutou :** Il me semble que l'on assiste actuellement en France à un début de remunicipalisation du service de l'eau. On constate aussi que les usagers se plaignent de l'augmentation du prix de l'eau qu'ils attribuent à l'intervention des opérateurs privés. Mais j'ai cru comprendre qu'il y avait eu, en France, concomitance entre l'inclusion dans la facture d'eau de l'assainissement, qui n'est plus payé par l'impôt, et le mouvement de privatisation, d'où sans doute une confusion. Est-ce exact ?

**Réponse :** Je confirme entièrement vos propos. J'ajouterai que l'augmentation du prix de l'eau ne tient pas seulement à l'inclusion de l'assainissement, mais également au passage à la directive « eaux résiduelles urbaines » qui enjoignait aux villes de construire réseaux d'égouts et stations d'épuration afin de ne plus polluer. À cela, on a ajouté la suppression des subventions en arguant qu'il fallait que « l'eau paye l'eau ». Aujourd'hui l'assainissement représente près de 55% du prix de l'eau.

\*  
\* \*

**Gilbert Guillaume :** Permettez-moi seulement une remarque qui n'appelle du reste nullement réponse : vous me semblez trop optimiste lorsque vous dites qu'il n'y aura pas de guerre de l'eau, mais tout au plus des conflits qui déboucheront sur des négociations et des compromis. Mes doutes tiennent au fait que la population mondiale va augmenter considérablement dans les prochaines décennies et que les besoins en eau pour l'agriculture et l'élevage vont donc augmenter. En outre, nous vivons dans une société d'États qui s'opposent les uns aux autres et dont chacun gère ses problèmes d'eau sans se préoccuper exagérément de ses voisins, d'où des conflits – pour lesquels on a fini par trouver des solutions en Europe et en Amérique du Nord, régions où l'eau ne manque guère – mais pour lesquels des solutions paraissent beaucoup plus improbables en Afrique ou en Asie. Le Mékong, le Nil, le Jourdain, l'Indus posent déjà des problèmes redoutables.

À cet égard, la coopération au niveau mondial n'est guère développée. La Convention des Nations Unies de 1997, relative à l'utilisation des rivières internationales à des fins autres que la navigation n'a guère été ratifiée par les États directement intéressés. Quant à la coopération bilatérale ou régionale en Asie et en Afrique, elle n'a pas progressé.

\*  
\* \*

**Chantal Delsol :** Que pensez-vous de la thèse de Karl Wittfogel sur le despotisme hydraulique, qui a engendré nombre de querelles dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle ? Cette thèse affirmait que les grands empires despotiques de l'Antiquité étaient nés dans les grands deltas et dans les bassins des grands fleuves de la nécessité d'organiser l'eau. Pensez-vous que cette thèse repose sur des fondements solides ?

**Réponse :** Wittfogel était obsédé par sa hantise de l'Union soviétique et, plus encore, de la Chine de Mao. Son idée originale principale était qu'il pourrait y avoir un quatrième mode de production qui ne serait ni l'esclavagisme, ni le féodalisme, ni le capitalisme, mais une forme d'exploitation de la société par des États impériaux utilisant une armée de fonctionnaires.

Personnellement je pense que les petits villages orientaux, en dépit de la chape de plomb théorique que Wittfogel voyait peser sur eux, savaient fort bien s'organiser, car il est évident qu'ils ne voyaient pas souvent le collecteur d'impôts. À mon sens, Wittfogel a noirci le tableau. Néanmoins son modèle reste intéressant et peut nourrir la réflexion.

\*  
\* \*

**Christian Poncelet :** Quel est le statut des eaux thermales en France ? Il existe un quasi-monopole des eaux thermales qui imposent et la quantité à distribuer et le prix. Les sociétés de production puisent dans des nappes phréatiques qui bien souvent sont protégées par la puissance publique et il est interdit, sur les terrains situés à proximité, d'utiliser librement des engrais agricoles.

Dans ma région des Vosges, il y a de nombreuses sources, dont nombre se trouvent chez des particuliers. Quelles mesures pourrait-on prendre pour permettre aux municipalités d'utiliser ces sources pour l'alimentation en eau des villages ?

En Sibérie, où j'ai souvent l'occasion d'aller, on dit que le lac Baïkal est la plus grande réserve d'eau douce au monde. On ne semble toutefois pas se soucier de ne pas polluer cette eau douce. Qu'en est-il ?

Enfin, il faut savoir qu'en France peu de stations d'épuration fonctionnent. En effet, elles ne sont efficaces qu'à partir d'une certaine quantité d'eau à traiter. Si cette capacité n'est pas atteinte, ce qui est le cas dans de nombreux villages, l'assainissement ne se fait pas bien.

**Réponse :** Sur votre dernière remarque, je signalerai que l'Allemagne a une beaucoup plus grande variété de procédés de traitement des eaux que la France, où une grande partie des stations d'épuration sont des stations à boues activées. Cette technologie est la meilleure qui soit, avec toutefois cette réserve qu'elle nécessite un entretien permanent pour équilibrer en permanence ce qui mange (les bactéries) et ce qui va être mangé (la pollution). Trop de pollution, et les bactéries meurent. Pas assez de pollution, et les bactéries meurent aussi. Le problème de l'équilibrage est précisément celui qui se pose avec les petites stations.

En ce qui concerne les eaux thermales, il n'est pas exact de dire qu'on peut empêcher les agriculteurs de polluer les bassins d'alimentation de captage. La preuve en est que Vittel et Évian, voyant le taux de nitrate augmenter dans leurs eaux, ont acheté des terrains, jusqu'à ce que la région se révolte contre cette « désertification » agricole et que l'on organise le compromis suivant : maintien des agriculteurs sur place, mais changement des pratiques agricoles (plus de maïs et de la prairie à la place). On pourrait généraliser ce genre de compromis et faire en sorte que l'agriculture soit compatible avec le respect des nappes phréatiques. Mais on ne le fait pas en raison d'un obstacle majeur : l'intransigeance de la toute-puissante FNSEA.

En ce qui concerne la propriété des sources, le débat juridique pourrait s'éterniser. Au-delà des positions figées des uns et des autres, je pense que des solutions au cas par cas peuvent être trouvées localement, comme ça a été le cas en de nombreux endroits au début du siècle dernier, quand le propriétaire d'une source avait accepté de la laisser à l'usage public à condition qu'on lui paye les frais de raccordement.

\*

\* \*